

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1623

2 juillet 2008

SOMMAIRE

Acordis Holding S.A.	77868	Luxbat	77861
ADEPA Asset Management S.A.	77865	Maristella S.A.	77903
Adepa Quantitative Investment Develop- ments S.A.	77866	Meg Holding S.à.r.l.	77870
Alcine	77867	Metal Cad Concept S.A.	77864
Alpha D1 S.à r.l.	77870	Morgan & Meyer Insurance Broker	77861
Amazon Insurance & Pension Services S.à r.l.	77864	N Beta S.à r.l.	77892
Arsenal S.A., société de gestion de patri- moine familial	77862	Netdata S.A.	77869
Bagi Holding S.A.	77860	Norit Beta S.à r.l.	77892
Bellevue Industries S.à r.l.	77864	Nove Butovice S.à r.l.	77866
Benvest S.A.	77904	Optique Himmes Pétange S.à.r.l.	77893
BHW Invest	77869	Paar S.A.	77871
Bylong S.A.	77871	Padeco Invest S.A.	77895
Central Africa Growth Sicar, S.A.	77861	Pedus Service Sàrl	77863
Chemicals Holdings S.à r.l.	77871	Pluspoint Software	77862
DAACHDROP, S.à r.l.	77859	Portico Düsseldorf Sàrl	77903
De La Rue Cash Systems NV	77863	Protectio & Immo S.à r.l.	77870
Démolitions M & H S.à r.l.	77858	Riancourt S.A.	77859
Dundas Ünlü Partners S.A.	77866	Rodina (Luxembourg) II S.à r.l.	77858
ECM Czech Republic A.G.	77896	Romanshorn S.A.	77869
Egenet S.à r.l.	77863	Semarket Certification Authority S.A. ...	77866
Embrun Holding	77902	SeMarket International S.A.	77865
E&M Consulting S.à.r.l.	77865	Smurfit Luxembourg Finance S.à r.l.	77858
EPG S.A.	77867	Société Méditerranéenne de Conseils S.A.	77904
ERE III - No 5 S.à r.l.	77885	Sofinart S.A.	77903
European Administrative Services and In- formation Technology S.A.	77904	Sogespa Insurance Broker S.A.	77861
Hôtel du Commerce Echternach	77867	Spica S.A.	77858
HSBC Trinkaus Investment Managers SA	77868	SU General Partner S.A.	77864
ICGluxhold S.à r.l.	77863	SU General Partner S.A.	77866
ICGSLuxhold S.à r.l.	77862	Taranis International S.A.	77860
ICGSRedstone S.à r.l.	77860	The River S.à r.l.	77903
Lagorum SA	77868	Toulouse Saint Martory S.à r.l.	77865
Lindesnes S.A.	77869	Trans-Sud	77862
Lista S.à.r.l.	77870	Udyana s.à r.l.	77867
		Valentin Capital Management Holding S.A.H.	77868
		Verdoso Industry S.à r.l.	77859

Rodina (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 24.451,47.**Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 129.961.

Le bilan au 6 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008074484/1729/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02920. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Spica S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.430.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008074485/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02911. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Démolitions M & H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008075138/236/11.

(080084942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Smurfit Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 112.300.

Par résolution prise en date du 13 mai 2008, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de David Brophy, avec
adresse au 147, Ard na Mara, Malahida, Co Dublin, Irlande, de son mandat de gérant avec effet au 22 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075008/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Riancourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.186.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 juin 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean QUINTUS, rue de Fischbach, 11, L-7391 Blaschette, comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008074657/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

DAACHDROP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7721 Colmar-Berg, 1, Enneschte Wee.

R.C.S. Luxembourg B 139.134.

—
AUSZUG

Ausserordentlichen Generalversammlung vom 23. Mai 2008

Aus dem Protokoll einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „DAACHDROP, S.à r.l.“, mit Sitz in L-7721 Colmar-Berg, 1, Enneschte Wee, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 22. Mai 2008, abgehalten am Gesellschaftssitz am 23. Mai 2008, einregistriert in Luxembourg-Sociétés am 2. Juni 2008, LSO/CR/00153, geht hervor:

Dass Herr Michael FELTES in seiner Eigenschaft als technischer Geschäftsführer nicht unterschriftsberechtigt ist und die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift von Herrn Frédéric BAUSCHLEID, Dachdecker, wohnhaft in L-8831 Rindschleiden, Haus 3, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter und administrativer Geschäftsführer, jederzeit rechtsgültig vertreten ist.

Senningerberg, den 6. Juni 2008.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Paul BETTINGEN

Notar

Référence de publication: 2008074642/202/21.

(080084543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Verdoso Industry S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 131.218.

—
Résultant du contrat de vente et d'achat d'actions en date du 25 février 2008, l'actionnaire actuel, Verdoso Investment S.A. avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, qui détient la totalité des actions (125 actions ordinaires), vend la totalité des ses actions à Verdoso Special Opportunities I S.C.A., avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

Luxembourg, le 30 mai 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008074673/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Taranis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 45.277.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 28 mai 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renommer la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stefano DE MEO / Salvatore DESIDERIO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008074647/43/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Bagi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 75.832.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Grégory GUISSARD. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

BAGI HOLDING S.A.

C. MATHU / G. GUISSARD

Administrateur / Administrateur et Président du conseil d'Administration

Référence de publication: 2008074661/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

ICGSRedstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.187.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Stéphane Weyders, administrateur, 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;
- ICGSLuxhold S.à r.l., administrateur, 31, boulevard du Prince Henri, L-1924 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICGSRedstone S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008074681/3258/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Morgan & Meyer Insurance Broker, Société Anonyme,
(anc. Sogespa Insurance Broker S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 48.689.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 mai 2008

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste de commissaire aux comptes, avec effet au 31 décembre 2005, de:

Fiduciaire Weber & Bontemps ayant son siège au 6, place de Paris, L-1445 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes de la société à compter de l'exercice 2006 pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009:

Monsieur Joseph Hansen demeurant au 9, Cité Mont-Rose à L-8845 Steinfort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008074675/3258/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Central Africa Growth Sicar, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en
Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.247.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 mars 2008

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, qui se tiendra en mars 2008, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Edward Van Kleeck JAYCOX, Bahadurali R. JETHA, Mohamadou DIOP et Etienne VIARD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008074718/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01751. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Luxbat, Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 70.294.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2008

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de:

- de reconduire le mandat de commissaire aux comptes de la société Lux-Audit Révision pour un terme de un an venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 15 avril 2008.

Charles-Louis ACKERMANN / Sergio PEZZOTTI

Président du Conseil d'Administration / Vice-Président du Conseil d'Administrateur

Référence de publication: 2008074899/2512/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Pluspoint Software, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 47, Gruuss Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.832.

—
Extrait de de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 04 avril 2008

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2008 que l'assemblée a approuvé le transfert du siège social de L-9991 Weiswampach, rue de Stavelot, 117A, à L-9991 Weiswampach, Gruuss Strooss, 47.

Weiswampach, ne varietur, le 24 avril 2008.

Pour Pluspoint Software S.A.

p.o. Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008074878/824/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

ICGSLuxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 309.525,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.188.

—
Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Grégory Mathieu, administrateur, 27, rue du Marché au Beurre, B-6700 Arlon;
- Investment Circle Germany Spain S.A., administrateur, Ayala 66, E-28040 Madrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICGS Luxhold S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008074682/3258/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.165.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52028 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008075135/211/11.

(080085189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Trans-Sud, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 30.429.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008075134/236/11.

(080084861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Egenet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 43.284.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51372 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008075479/211/11.

(080086007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pedus Service Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 16.281.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51370 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008075478/211/11.

(080085973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

ICGluxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 118.065.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Mr. Grégory Mathieu, administrateur, 27, rue du Marché au Beurre, B-6700 Arlon;
- Mrs Valérie Thomas, administrateur, 13, Impasse de la Petite Lor, F-57100 Thionville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICGluxhold S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008074683/3258/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02100. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080084471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

De La Rue Cash Systems NV, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.
R.C.S. Luxembourg B 82.774.

Il résulte de la réunion du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenue le 30 avril 2008 que:

- le siège de la succursale DE LA RUE CASH SYSTEMS NV est transféré de la rue des Scillas, 25, L-2529 Howald au Centre Bourg-Bourger, 3, Grevelsbarrière, L-8059 Bertrange et ce avec effet au 1^{er} mai 2008.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour DE LA RUE CASH SYSTEMS NV, Société anonyme de droit belge
Geert van den Bosch
Représentant permanent, Managing Director

Référence de publication: 2008074717/3566/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02109. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080084540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

SU General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach.
R.C.S. Luxembourg B 114.450.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 18 avril 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- La démission de M. Bruce URSELL, avec effet au 13 mai 2008, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée.

Pour publication et réquisition
SU GENERAL PARTNER S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008074957/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Amazon Insurance & Pension Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 110.340.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 22 mai 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Daniel Frank, demeurant à L-8357 Goebange, 20, Domaine du Beauregard, venant à échéance, pour la période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

Marco MOES / Romain BRAAS
Gérant technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2008075014/1319/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Metal Cad Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.078.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2008075519/236/11.

(080085877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Bellevue Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 133.948.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2008075518/236/11.

(080085861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

E&M Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 131.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch sur Alzette, le 13 juin 2008.

Référence de publication: 2008075081/2001/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03986. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Toulouse Saint Martory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.025,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.095.

Par résolution signée en date du 08 mai 2008, l'associé unique a décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 05 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075052/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

ADEPA Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.721.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 14 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Référence de publication: 2008075084/9083/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03964. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

SeMarket International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 115.816.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 03 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Référence de publication: 2008075085/9080/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03933. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**SU General Partner S.A., Société Anonyme,
(anc. Dundas Ünlü Partners S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 114.450.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008075067/1211/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02419. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Semarket Certification Authority S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 132.166.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation
à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 16 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Référence de publication: 2008075082/9081/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03944. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Adepa Quantitative Investment Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.348.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation
à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 16 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Référence de publication: 2008075083/9082/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03952. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Nove Butovice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.550,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.242.

Par résolution signée en date du 13 mai 2008, les associés ont décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse profes-
sionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 05 mai 2008 et pour une durée
indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075029/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Hôtel du Commerce Echternach, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 16, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 93.286.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075086/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03958. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Alcine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.618.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 12/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075097/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2008, réf. DSO-CR00159. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

EPG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.779.

Par résolutions signées en date du 23 mai 2008, les administrateurs de la société ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075093/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Udyana s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9250 Diekirch, 46, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 105.664.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 13/06/2008.

UDYANA s.à r.l.

p.o. Fiduciaire Eisleck Sarl

Signature

Référence de publication: 2008075103/800953/15.

Enregistré à Diekirch, le 13 juin 2008, réf. DSO-CR00188. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080085185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Acordis Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 97.570.

Par résolution signée en date du 29 mai 2008, le liquidateur de la société a décidé de transférer le siège social de la société du 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075096/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Valentin Capital Management Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 75.100.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 juin 2008.

POUR COPIE CONFORME

M^e KRONSHAGEN

Référence de publication: 2008075094/289/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01778. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
R.C.S. Luxembourg B 31.630.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

B. Paml / M. Boesen

Référence de publication: 2008075079/705/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07968. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Lagorum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 85.326.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008075091/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Lindesnes S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.525.

Par résolution signée en date du 2 juin 2008, le liquidateur de la société a décidé de transférer le siège social de la société du 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg-Ville au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075105/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Romanshorn S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.571.

Par résolution signée en date du 2 juin 2008, le liquidateur de la société a décidé de transférer le siège social de la société du 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075109/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

BHW Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 51.859.

Le bilan du 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

BHW Invest GmbH, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008075110/2224/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04138. - Reçu 129,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Netdata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 93.650.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 12/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075102/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2008, réf. DSO-CR00153. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Alpha D1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: USD 215.250,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.006.

Par résolution datée du 29 mai 2008, le liquidateur de la société a décidé de transférer le siège social de la société du 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075117/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Meg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008075463/202/12.

(080085365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Protectio & Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.Siège social: L-9150 Eschdorf, 31, A Klatzber.
R.C.S. Luxembourg B 130.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008075461/202/12.

(080085376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Lista S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.055.

Par résolution signée en date du 2 juin 2008, le liquidateur de la société a décidé de transférer le siège social de la société du 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075107/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Bylong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 55.282.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008075682/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Paar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 73.644.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076492/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04422. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 814.918,50.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.602.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of June.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Chemicals Holdings Sàrl, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133 602 (the Company). The Company has been incorporated on November 9, 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2890 of December 12, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer notary residing in, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated June 5, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

INVESTINDUSTRIAL III L.P., having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom with registration number LP 10560, represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8 PX, registered in Jersey under number 86036 (the Sole Shareholder),

represented by Michael Meylan, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, on June 9th, 2008.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration with the competent authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that 81,491,850 (eighty one million four hundred ninety one thousand eight hundred and fifty) shares in registered form with a par value of EUR 0.01.- (one cent) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 2 of the Articles which shall read as follows:

" **Art. 2. Object.** The purpose of the Company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form. These transactions may include the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans advances or guarantees. The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever that are directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on moveable property that it may deem useful to the accomplishment of its purposes. In all the operations indicated here above, as well in its whole activity, the Company will remain within the limits established by the law."

2. Amendment to articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19. and 20. of the Articles; and insertion of new articles in the Articles; subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of heading in the Articles;

3. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Object.** The purpose of the Company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form. These transactions may include the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans advances or guarantees. The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever that are directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on moveable property that it may deem useful to the accomplishment of its purposes. In all the operations indicated here above, as well in its whole activity, the Company will remain within the limits established by the law."

Second resolution

In addition to the above amendments and as a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., and 20. of the Articles and to insert a new articles in the Articles; to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, which will read henceforth, as follows:

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name CHEMICALS HOLDINGS S.à r.l. (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form. These transactions may include the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and

the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans advances or guarantees. The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever that are directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on moveable property that it may deem useful to the accomplishment of its purposes. In all the operations indicated here above, as well in its whole activity, the Company will remain within the limits established by the law.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 814,918.50 (eight hundred fourteen thousand nine hundred eighteen euros and fifty euro cents) represented by 81,491,850 (eighty one million four hundred ninety one thousand eight hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 0.01 (zero point zero one euro cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and Luxco recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are transferable among shareholders in accordance with article 7 of the Articles.

Where Luxco has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

A share transfer is only binding upon Luxco or third parties following a notification to, or acceptance by, Luxco in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. Luxco may redeem its own shares provided that Luxco has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of Luxco's share capital.

6.5 Without prejudice to this article 6, in connection with any increase or decrease in the capital of Luxco and any issue of any debt instruments, all Shareholders shall have pro rata rights at any time and Luxco can only purchase any securities in its own capital if all Shareholders are offered pro rata right to sell such securities to Luxco

Art. 7. Pre-Emptive Right - Transfer Restrictions - Drag Along and Tag - Along.

7.1 Pre-Emptive Right

I The Investor and the Co-Investors have pre-emptive rights to subscribe for the Company Securities issued by the Company on a pro rata basis to their then existing shareholding in the Company.

II If ITA1 and/or ITA2 and/or Target issue securities to Investor or any of its Affiliates, the Co-Investors shall be granted the opportunity to subscribe for its pro rata portion of such issuance.

III In order to allow the Co-Investors to properly consider the exercise of their pre-emptive rights as stated under 7.1 (II), the Company shall (i) provide to the Co-Investors the same information that it receives from any of ITA 1, ITA 2 and/or Target (with reference to Target, to the extent permitted by law and subject to confidentiality) and (ii) ensure that the Co-Investors shall be given at least 15 Business Days notice to exercise their pre-emptive rights.

IV In case of exercise by the Company of its pre-emptive rights in Luxco 2 under the Main Investment Agreement, such transaction shall be funded by way of newly issued Luxco 1 Securities in accordance with the provision of this article.

7.2 Lock-Up of the Co-Investor

For the entire Term, the Co-Investors shall not Transfer any of the shares owned by them in the Company (save as otherwise provided for herein).

The lock-up provision shall not apply to Transfer of the shares to any of the Co-Investors' Affiliates provided that:

(i) as a condition to any such Transfer, the transferee agrees to adhere to the Shareholders' Agreement, undertaking all of the obligations and assuming all of the rights of the transferring party, as if it were a party to the Shareholders' Agreement, by entering into a deed of adherence in favor of Investor and the other parties to the Shareholders' Agreement;

(ii) each of the Co-Investors shall remain jointly and severally liable together with such transferee in respect of the latter's obligations under the Shareholders' Agreement;

(iii) the transferee shall have undertaken to transfer back to the transferring Co-Investor (or to one of its Affiliates), who shall have undertaken to purchase (or procure that one of its Affiliates purchase), all of the transferred shares in the event that the transferee ceases to be an Affiliate of the Co-Investor; and

(iv) as a condition of the Transfer, a proportional percentage of the debt or other security instruments of the Company owned by the transferor shall be transferred to the transferee.

7.3 Drag-Along Right

(a) If, at any time during the Term, Investor (together with its Affiliates) wishes to Transfer to any third party, other than its Affiliate, all or part of its Luxco 1 Securities and which represent in aggregate and on a diluted basis more than 50% of all the outstanding Luxco 1 Securities, the Investor, in its sole discretion, shall be entitled to require each of the Co-Investors (each of such Parties, the "Drag-along Party") - by delivering to it, at least ten (10) Business Days before the closing date of the proposed sale, a written notice setting forth all the material terms and conditions (including purchase price and other financial conditions and any of the seller's representations, warranties and indemnification obligations) of such Transfer (the "Drag-along Notice") - to include in such proposed sale to such third party, simultaneously with the sale of the Luxco 1 Securities of the Investor (and its Affiliates, if any), the same proportion of Luxco 1 Securities held by the Drag-along Party equal to the Drag-along Party's Pro Rata Portion of Luxco 1 Securities (the "Drag-along Right"); provided that the Luxco 1 Securities of the Drag-along Party shall be included in such proposed sale upon the same financial and other contractual terms and conditions (including price per Luxco 1 Security) as offered by such third party and applied to the Luxco 1 Securities of the Investor, as set forth in the Drag-along Notice.

For purposes of this article 7.3(a), the term "Pro Rata Portion" shall mean a number of Luxco 1 Securities equal to the product of (x) the total number of Luxco 1 Securities owned by the applicable Drag-along Party and (y) a fraction, the numerator of which shall be the number of Luxco 1 Securities proposed to be sold by Investor (and its Affiliates, if any) and the denominator of which is the total number of Luxco 1 Securities owned at such time by the Investor (and its Affiliates, if any).

(b) On the closing date and place which shall be communicated by Investor to the Drag-along Party in the Drag-along Notice, the Drag-along Party shall deliver to the prospective transferee to the extent the same have been issued, the certificates representing such Luxco 1 Securities being sold by it, duly endorsed and free and clear of any Liens (unless otherwise agreed by the parties to the sale), together with all such other documents required to effect such sale which, in any event, shall occur at the same terms and conditions (including, but not limited to, per share purchase price, pro-quota representations, warranties and indemnification for the benefit of the prospective transferee) applied to the sale of the Luxco 1 Securities of Investor. All rights and obligations (including representations, warranties and indemnification obligations) of each Drag-along Party shall be several and not joint with respect to the other Drag-along Parties and in any case the maximum liability of each Drag-along Party shall be equal to the price received by it in relation to such transfer. All costs and expenses incurred by the Drag-along Party and Investor in connection with such sale shall be borne by the Drag-along Party and Investor pro-rata based on the number of Luxco 1 Securities included by each of the parties in such sale.

(c) It being understood that, should any Drag-along Party not transfer its Luxco 1 Securities to the prospective transferee on the closing date of the transaction, then Investor shall have the right to purchase from such Drag-along Party, and such Drag-along Party shall have the obligation to sell to the Investor, an amount of Luxco 1 Securities equal to the amount of Luxco 1 Securities that should have been transferred by such Drag-along Party, on the same terms and conditions (including the purchase price per Luxco 1 Securities) offered by the prospective transferee.

7.4 Tag-Along Right

(a) In the event that, during the Term, Investor (together with its Affiliates) wishes to Transfer all or part of its Luxco 1 Securities to any third party other than to any of its Affiliates (a "Tag-along Sale"), Investor shall deliver to each of the Co-Investors (each of them, the "Tag-along Party") a written notice setting forth its intention to sell such Luxco 1 Securities and all the material terms and conditions of such Transfer (the "Tag-along Notice"). Within ten (10) Business Days following the date of the Tag-along Party's receipt of such Tag-along Notice, the Tag-along Party shall have the right to deliver a reply notice (the "Reply Notice") to Investor setting forth its irrevocable election to require Investor to include in the Transfer to such third party, simultaneously with the sale of the Luxco 1 Securities of the Investor (and its Affiliates, if any), the same proportion of Luxco 1 Securities held by the Tag-along Party equal to the Tag-along Party's Pro Rata Portion of Luxco 1 Securities (the "Tag-along Right"); provided that the Luxco 1 Securities of the Tag-along Party shall

be included in such proposed sale upon the same terms and conditions (including price per Luxco 1 Security) as offered by such third party and applied to the Luxco 1 Securities of the Investor or other securities attributable to Investor, as set forth in the Tag-along Notice. Thereafter, the Investor shall have the obligation to include in such sale the Pro-Rata Portion of all the Luxco 1 Securities owned by the Tag-along Party at a purchase price, per Luxco 1 Security, equal to the purchase price of each of the Investor's Luxco 1 Securities subject of the Transfer, and on the same terms and conditions set forth in the Tag-along Notice.

For purposes of this article 7.4(a) the term "Pro Rata Portion" shall mean a number of Luxco 1 Securities equal to the product of (x) the total number of Luxco 1 Securities owned by the applicable Tag-along Party and (y) a fraction, the numerator of which shall be the number of Luxco 1 Securities proposed to be sold by Investor (and its Affiliates, if any) and the denominator of which is the total number of Luxco 1 Securities owned at such time by the Investor.

(b) In the event there has been a timely election by the Tag-along Party to sell all or part of its Luxco 1 Securities under paragraph (a) of this article 7.4, the sale by Investor (and its Affiliates, if any) of the Luxco 1 Securities set forth in the Tag-along Notice and the sale by the Tag-along Party of its Luxco 1 Securities as set forth in the Reply Notice shall take place simultaneously and, on the closing date and at the place which shall be notified by Investor to the Tag-along Party in writing, the Tag-along Party shall deliver to the prospective transferee the certificates, to the extent the same have been issued, representing the Luxco 1 Securities being sold by it under paragraph (a) of this article 7.4 duly endorsed, together with such other documents required to effect such sale which, in any event, shall occur on the same terms and conditions (including, but not limited to, per share purchase price, pro-quota representations, warranties and indemnification for the benefit of the prospective transferee) applied to the sale of the Luxco 1 Securities of Investor. All rights and obligations of each Tag-along Party shall be several and not joint with respect to the other Tag-along Parties and in any case the maximum liability of each Tag-along Party shall be equal to the price received by it in relation to such transfer. All costs and expenses in connection with such sale shall be borne by Investor and the Tag-along Party pro-rata based on the number of Luxco 1 Securities included by each of the parties in such sale.

(c) In the event that, during the Term, Investor (together with its Affiliates) wishes to Transfer all or part of its Luxco 1 Securities to any third party other than to any of its Affiliates (either directly or indirectly by means of a Transfer by Luxco 2 of its direct or indirect securities in ITA1, ITA2 or Target (the "Securities") such Transfer shall also qualify as a Tag-along Sale and each Co-Investor shall also have a Tag-along Right. In that case Investor shall deliver to each of the Co-Investors (each of them, the "Tag-along Party") a written notice setting forth its intention to sell such Securities and all the material terms and conditions of such Transfer. Each Co-Investor shall be entitled to exercise its Tag-along Right by sending a written notice to that effect to the Investor asking the Investor to cause (i) Luxco 2 (x) to participate directly or indirectly in such Transfer and (y) to distribute its portion of the proceeds of such Tag-along Sale to the Company and (ii) the Company to distribute the portion of proceeds of such Tag-along Sale so received from Luxco 2, to the Co-Investors pro rata to their percentage of Luxco 1 Securities.

Art. 8. Management. The Company is managed by one or several managers, provided that if there are several managers, those shall act as a board who shall be responsible for all operations of the Company.

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed for an unlimited duration, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Co-Investors are entitled to designate for appointment by the shareholders one (1) non-voting observer. The non-voting observer must be invited at all the meetings of the board of managers of the Company and to be provided with the minutes of any written decision taken by the board of managers of the Company by circular resolutions, as the case may be.

Art. 9. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of any two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 10. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers and the non-voting observer in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 11. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

The following resolutions require the favorable vote of the shareholders representing the entire the corporate capital of the Company:

(i) any capital increase of the Company the subscription price of which is lower than the fair market value of the Luxco 1 Securities at the time of such share capital increase;

(ii) any alteration to the rights attaching to the Luxco 1 Securities held by the Co-Investors in the capital of the Company; and

(iii) any issuance of equity securities of the Company or of securities convertible into equity securities of the Company which rank prior to those held by each Co-Investor.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 13. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 15. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 16. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 17. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 18. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 20. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 21. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2008.

Art. 22. Definitions.

Affiliate means, with respect to any person or entity, any individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organization or other entity, directly or indirectly Controlling, Controlled by, or under common Control with, or managing, managed by, or under common management with, such person or entity.

Articles means the articles of association of the Company.

Business Day means any day other than a Saturday, Sunday or a day on which banking institutions in New York (United States of America), Milan (Italy) or Luxembourg are authorized or obligated to close by law, executive order or any regulations specifically applicable to banking institutions.

Co-Investor 1 means New York Life Capital Partners III, L.P., a Delaware limited partnership having its principal office at 51 Madison Avenue, New York, NY 10010.

Co-Investor 2 means New York Life Capital Partners III-A, L.P., a Delaware limited partnership having its principal office at 51 Madison Avenue, New York, NY 10010.

Co-Investors means Co-Investor 1 and Co-Investor 2.

Control means, alternatively, (i) the right to exercise or cause the exercise of the vote of more than fifty percent (50%) of all the voting shares of such company or (ii) the right to appoint the majority of the members of the managing body of such company and "Controlling" and "Controlled" shall have the corresponding meanings.

Investor shall mean Investindustrial III L.P., having its registered office at 1, Duchesse Street, London W1W 6AN, United Kingdom with registration number LP 10560, represented by its general partner Investindustrial Partners Limited, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8 PX, registered in Jersey under number 86036.

ITA1 shall mean Polimeri Speciali Holding S.p.A., an Italian limited liability company with registered office in Milan (Italy), at Via Montenapoleone 21, registered with the Companies' Register of Milan under No. 05862040960.

ITA2 shall mean Polimeri Speciali S.p.A., an Italian limited liability company with registered office in Milan (Italy), Via Montenapoleone 21, registered with the Companies' Register of Milan, under No. 04902660960.

Luxco 1 Securities means, collectively, the shares owned, at any time, by the Shareholders in the Company and any related rights. For the purposes of this definition, "rights" shall mean any right deriving from, in connection with, or on the Luxco 1 Securities, such as option rights or right of usufruct or any other similar rights. Furthermore the definition of "Luxco 1 Securities", shall also include the preferred equity certificates of the Company ("PECs") and convertible preferred equity certificates ("CPECs"), held by the relevant owner of the "Luxco 1 Securities" referred to above (which PECs and CPECs shall be structured with the intention to be treated as equity for United States Federal income tax purposes).

Luxco 2 means Specialty Chemicals Holdings S.à.r.l., a company organized and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 51 Avenue J.F. Kennedy, L - 1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.588.

Main Investment Agreement means the Investment and Shareholders Agreement executed on December 22, 2007 (as amended on February 7, 2008 and April 10, 2008) between the Company, on one side, HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., ATP Private Equity Partners II K/S and AlplInvest Partners Co-Investments 2007 C.V (the Other Co-Investors), on the other side.

Shareholders shall mean Investor, Co-Investor 1 and Co-Investor 2.

Shareholders' Agreement shall mean the shareholders' agreement dated June 4, 2008 entered into by and between the Shareholders and the Company.

Target shall mean Polynt S.p.A., registered with the Companies' Register of Bergamo under No. IT00723030151.

Term shall mean the fifth anniversary date after the date of the execution of the Shareholders' Agreement.

Transfer shall mean to sell, contribute or otherwise transfer, in whole or in part, directly or indirectly, under any condition and in any way whatsoever (including by way of sale, issuance, merger, consolidation, spin-off, de-merger, contribution or otherwise), in exchange for, or without, a consideration, whether monetary or non monetary; to pledge, create liens, or encumber in any way, or to donate.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand (3,000.-) euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille huit, le neuvième jour de juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Chemicals Holdings Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 602 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg le 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 2890 du 12 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés depuis pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 5 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

INVESTINDUSTRIAL III L.P., ayant son siège social à 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume Uni, avec numéro d'immatriculation LP 10560, représentée par son associé commandité INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8 PX. Immatriculée à Jersey sous le numéro 86036 (l'Associé Unique),

représentée par Michael Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 81.491.850 (quatre-vingt-un millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinquante) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la réalisation de toutes les transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes entreprises qu'elle qu'en soit la forme. Ces transactions peuvent comprendre l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut en particulier utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion le développement et la vente d'un portefeuille comprenant des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat et de toute autre manière, des titres et des brevets, les réaliser par voie de vente, échange ou transfert ou d'une autre manière, de les développer, d'accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation toute assistance, avance sur prêts ou garanties. La Société peut prendre toute action pour sauvegarder ses droits et effectuer toutes transactions quelles qu'elles soient qui sont directement ou indirectement liées à son objet.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers jugées utiles à l'accomplissement de son objet social. Pour toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour son l'ensemble de son activité, la Société restera dans les limites fixées par la loi.;"

2. Modification des articles 1., 2., 3., 4., 5., 6. , 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19. et 20. des Statuts; et insertion de nouveaux articles dans les Statuts; refonte et renumérotation subséquente des Statuts dans leur intégralité et si nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts.

3. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la réalisation de toutes les transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes entreprises qu'elle qu'en soit la forme. Ces transactions peuvent comprendre l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut en particulier utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion le développement et la vente d'un portefeuille comprenant des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat et de toute autre manière, des titres et des brevets, les réaliser par voie de vente, échange ou transfert ou d'une autre manière, de les développer, d'accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation toute assistance, avance sur prêts ou garanties. La Société peut prendre toute action pour sauvegarder ses droits et effectuer toutes transactions quelles qu'elles soient qui sont directement ou indirectement liées à son objet.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers jugées utiles à l'accomplissement de son objet social. Pour toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour son l'ensemble de son activité, la Société restera dans les limites fixées par la loi."

Deuxième résolution

En plus des modifications ci-dessus et en conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier les articles 1., 2., 3., 4., 5., 6. , 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19. et 20. des Statuts; et d'insérer de nouveaux articles dans les Statuts; de reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et si nécessaire, d'insérer ou modifier les titres dans les Statuts, de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination CHEMICALS HOLDINGS S.à r.l. (la "Société") régie par les présents statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la réalisation de toutes les transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes entreprises qu'elle qu'en soit la forme. Ces transactions peuvent comprendre l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut en particulier utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion le développement et la vente d'un portefeuille comprenant des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat et de toute autre manière, des titres et des brevets, les réaliser par voie de vente, échange ou transfert ou d'une autre manière, de

les développer, d'accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation toute assistance, avance sur prêts ou garanties. La Société peut prendre toute action pour sauvegarder ses droits et effectuer toutes transactions qu'elles soient qui sont directement ou indirectement liées à son objet.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers jugées utiles à l'accomplissement de son objet social. Pour toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour son l'ensemble de son activité, la Société restera dans les limites fixées par la loi.

Art. 3. Siège social. La Société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de l'(des) associé(s) délibérant selon les modalités prévues par la Loi.

La Société peut avoir des succursales et des bureaux (établissement permanent ou non) tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, qui seraient de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances; ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et communiquées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance.

Art. 4. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un associé.

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est fixé à EUR 814.918,50 (huit cent quatorze mille neuf cent dix-huit euros et cinquante centimes d'euro) représenté par 81.491.850 (quatre-vingt-un millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinquante) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro), toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont cessibles entre associés conformément à l'article 7 des Statuts.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de La Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5 Sans préjudice de cet article 6, pour toute augmentation ou réduction du capital social de la Société et toute émission d'instruments de dette, tous les Associés auront des droits proportionnels à tout moment et la Société peut uniquement acheter des titres dans son propre capital si des droits proportionnels pour vendre ces titres à La Société sont offerts à tous les Associés.

Art. 7. Droit de Préemption - Restrictions de Transfert - Sortie Conjointe - Sortie Commune.

7.1 Droit de Préemption

I Les Investisseurs et les Co-Investisseurs ont des droits de préemption pour souscrire des Titres de la Société émis par la Société au pro rata de leur participation alors existante dans la Société.

II Si ITA1 et/ou ITA2 et/ou la Cible émettent des titres aux Investisseurs ou à l'un de ses Affiliés, les Co-Investisseurs se verront accorder l'opportunité de souscrire une partie au pro rata de cette émission.

III Dans le but de permettre aux Co-Investisseurs de considérer convenablement l'exercice de leurs droits de préemption mentionnés au point 7.1 (II), la Société (i) fournira aux Co-Investisseurs les mêmes informations qu'elle a reçu de ITA1, ITA 2 et/ou la Cible (en référence à la Cible, dans les limites permises par la loi et sous réserve de confidentialité) et (ii) s'assurera que les Co-Investisseurs auront au moins 15 Jours Ouvrables pour exercer leurs droits de préemption.

IV En cas d'exercice par la Société de ses droits de préemption dans Luxco 2 en vertu du Contrat d'Investissement Principal, cette transaction sera financée par des Titres Luxco 1 nouvellement émis conformément aux dispositions de cet article.

7.2. Blocage des Co-Investisseurs

Pendant la Durée entière, les Co-Investisseurs ne Transféreront aucune des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société (sauf disposition contraire aux présentes).

La disposition de blocage ne s'appliquera pas au Transfert de parts sociales de la Société à un des Affilié des Co-Investisseurs pourvu que:

(i) comme condition à ce Transfert, le cessionnaire accepte d'adhérer au Pacte des Associés, s'engageant pour toutes les obligations et assumant tous les droits de la partie cédante, comme s'il était une partie du Pacte des Associés, en concluant un pacte d'adhésion en faveur de l'Investisseur ou des autres Parties du Pacte des Associés;

(ii) chacun des Co-Investisseurs cédant reste conjointement et solidairement responsable avec le cessionnaire pour les obligations de ce dernier selon le Pacte des Associés;

(iii) le cessionnaire s'engagera à retransférer au Co-Investisseur cédant (ou à un des ses Affiliés) qui s'engage à acheter (ou faire en sorte qu'un de ses Affiliés achète) toutes les parts sociales transférées au cas où le cessionnaire cesse d'être un Affilié du Co-Investisseur; et

(iv) comme condition de ce transfert, un pourcentage proportionnel de la dette ou des autres instruments de participation de la Société détenus par le cédant sera transféré au cessionnaire.

7.3. Droit de Sortie Commune (Drag-Along)

(a) Si, à tout moment pendant la Durée, l'Investisseur (avec ses Affiliés) souhaite Transférer à un tiers, autre que ses Affiliés, tous ou une partie de ses Titres Luxco 1 et qui représentent au total et sur une base diluée plus de 50% de tous les Titres Luxco 1 en circulation, l'Investisseur, à son entière discrétion, aura le droit d'exiger de chaque Co-Investisseur (chacune de ces Parties, la Partie de Sortie Commune) - en lui délivrant, au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la date de conclusion de la vente proposée, une notification écrite fixant toutes les modalités et conditions matérielles (comprenant le prix d'achat, et autres conditions financières et n'importe laquelle des représentations du vendeur, garanties et obligations d'indemnisation) de ce Transfert (l'Avis de Sortie Commune) - d'inclure dans cette vente à ce tiers, simultanément avec la vente des Titres Luxco 1 de l'Investisseur (et ses Affiliés, le cas échéant), la même proportion de Titres Luxco 1 détenue par la Partie de Sortie Commune égale à la Portion Pro Rata de Titres Luxco 1 de la Partie de Sortie Commune (le Droit de Sortie Commune); à condition que les Titres Luxco 1 de la Partie de Sortie Commune soient compris dans la vente proposée aux mêmes modalités et conditions financières et contractuelles (e ce compris le prix par Titre Luxco 1) que ceux offerts par ce tiers et qui s'appliquent aux Titres Luxco 1 de l'Investisseur, définis dans l'Avis de Sortie Commune.

Pour les besoins de cet article 7.3(a), le terme "Portion Pro Rata" signifiera le nombre de Titres Luxco 1 égal au produit du (x) nombre total de Titres Luxco 1 détenus par la Partie de Sortie Commune concernée et (y) une fraction, dont le numérateur sera le nombre de Titres Luxco 1 proposés à la vente par l'Investisseur (et ses Affiliés, le cas échéant) et dont le numérateur sera le nombre total de Titres Luxco 1 détenus à ce moment par l'Investisseur (et ses Affiliés, le cas échéant).

(b) A la date de conclusion et au lieu qui seront communiqués par l'Investisseur à la Partie de Sortie Commune dans l'Avis de Sortie Commune, la Partie de Sortie Commune enverra au cessionnaire potentiel, dans la mesure où ceux-ci ont été émis, les certificats représentant les Titres Luxco 1 faisant l'objet de la vente, dûment endossés et libres de toutes Charges (sauf décision contraire des parties de la vente), avec tous les autres documents requis pour effectuer la vente qui, dans tous les cas, s'effectuera aux mêmes modalités et conditions (en ce compris mais sans limitation, prix d'achat par part sociale, représentations pro-quota, garanties et indemnisation en faveur du cessionnaire potentiel) appliquées à la vente des Titres Luxco 1 de l'Investisseur. Tous les droits et obligations (en ce compris les représentations, garanties et obligations d'indemnisation) de chaque Partie de Sortie Commune seront solidaires mais ne seront pas conjoints aux autres Parties de Sortie Commune et en tout cas la responsabilité maximum de chaque Partie de Sortie Commune sera égale au prix reçu par celle-ci pour ce transfert. Tous les frais et dépenses encourus par la Partie de Sortie Commune et l'Investisseur concernant cette vente seront supportés par la Partie de Sortie Commune et l'Investisseur proportionnellement au nombre de Titres Luxco 1 inclus dans la vente par chacune des parties.

(c) Il est entendu que si une Partie de Sortie Commune ne devait pas transférer ses Titres Luxco 1 au cessionnaire potentiel à la date de conclusion de la transaction, alors l'Investisseur aura le droit d'acheter à cette Partie de Sortie Commune et la Partie de Sortie Commune aura l'obligation de vendre à l'Investisseur, un montant de Titres Luxco 1 égal au montant des Titres Luxco 1 qui auraient été transférés par cette Partie de Sortie Commune aux mêmes modalités et conditions (en ce compris le prix d'achat par Titres Luxco 1) offertes par le cessionnaire potentiel.

7.4. Droit de Sortie Conjointe (Tag-along)

(a) Au cas où, au cours de la Durée, l'Investisseur (avec ses Affiliés) souhaite Transférer tous ou une partie de ses Titres Luxco 1 à un tiers autre qu'un de ses Affiliés (une Vente de Sortie Conjointe), l'Investisseur délivrera à chacun des Co-Investisseurs (chacun d'entre eux une Partie de Sortie Conjointe) une notification écrite décrivant son intention de vendre de tels Titres Luxco 1 et toutes les modalités et conditions matérielles de ce Transfert (l'Avis de Sortie Conjointe). Dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la date à laquelle la Partie de Sortie Conjointe a reçu l'Avis de Sortie Conjointe, la Partie de Sortie Conjointe aura le droit de répondre (la Notification de Réponse) à l'Investisseur fixant sa décision irrévocable d'exiger que l'Investisseur inclut dans ce Transfert à ce tiers, simultanément à la vente des Titres Luxco 1 de l'Investisseur (et ses Affiliés, s'il y en a) la même proportion de Titres Luxco 1 détenus par la Partie de Sortie Conjointe égale à la Portion Pro Rata de Titres Luxco 1 de la Partie de Sortie Conjointe (le Droit de Sortie Conjointe); pourvu que

les Titres Luxco 1 de la Partie de Sortie Conjointe soient compris dans la vente proposée aux mêmes modalités et conditions (en ce compris le prix par Titre Luxco 1) que ceux offerts par ce tiers et qui s'appliquent aux Titres Luxco 1 de l'Investisseur, ou autres titres attribuables à l'Investisseur, définis dans l'Avis de Sortie Conjointe. Après, l'Investisseur aura l'obligation d'inclure dans cette vente la Portion Pro Rata de tous les Titres Luxco 1 détenus par la Partie de Sortie Conjointe au prix d'achat, par Titre Luxco 1, égal au prix d'achat de chaque Titre Luxco 1 de l'Investisseur soumis au Transfert et aux mêmes modalités et conditions fixés dans l'Avis de Sortie Conjointe.

Pour les besoins de cet article 7.4(a), le terme Portion Pro Rata signifiera le nombre de Titres Luxco 1 égal au produit du (x) nombre total de Titres Luxco 1 détenus par la Partie de Sortie Conjointe concernée et (y) une fraction, dont le numérateur sera le nombre de Titres Luxco 1 proposés à la vente par l'Investisseur (et ses Affiliés, le cas échéant) et dont le dénominateur sera le nombre total de Titres Luxco 1 détenus à ce moment par l'Investisseur.

(b) Si la Partie de Sortie Conjointe a choisi un moment précis pour vendre tous ou une partie de ses Titres Luxco 1 selon le paragraphe (a) de cet article 7.4, la vente par l'Investisseur (et ses Affiliés, le cas échéant) des Titres Luxco 1 définis dans l'Avis de Sortie Conjointe et la vente par la Partie de Sortie Conjointe de ses Titres Luxco 1 définis dans la Notification de Réponse auront lieu en même temps et, à la date de conclusion et au lieu qui seront notifiés par écrit par l'Investisseur à la Partie de Sortie Conjointe, la Partie de Sortie Conjointe fournira au cessionnaire potentiel les certificats, dans la mesure où ceux-ci auront été émis, représentant les Titres Luxco 1 étant l'objet de la vente selon le paragraphe (a) de cet article 7.4, dûment endossés avec tous les autres documents requis pour effectuer la vente qui, dans tous les cas, s'effectuera aux mêmes modalités et conditions (en ce compris mais sans limitation, prix d'achat par part sociale, représentations pro-quota, garanties et indemnisation en faveur du cessionnaire potentiel) appliquées à la vente des Titres Luxco 1 de l'Investisseur. Tous les droits et obligations de chaque Partie de Sortie Conjointe seront solidaires mais ne seront pas conjoints aux autres Parties de Sortie Conjointe et en tout cas la responsabilité maximum de chaque Partie de Sortie Conjointe sera égale au prix reçu par celle-ci en relation avec ce transfert. Tous les frais et dépenses relatifs à cette vente seront supportés par l'Investisseur et la Partie de Sortie Commune proportionnellement au nombre de Titres Luxco 1 inclus dans cette vente par chacune des parties.

(c) Au cas où, au cours de la Durée, l'Investisseur (avec ses Affiliés) souhaite Transférer tous ou une partie de ses Titres Luxco 1 à un tiers autre qu'un de ses Affiliés (soit directement ou indirectement par Transfert par Luxco 2 de ses titres directs ou indirects dans ITA1, ITA2 ou la Cible (les Titres) ce Transfert sera également qualifié de Vente en Sortie Conjointe et chaque Co-Investisseur aura également un Droit de Sortie Conjointe. Dans ce cas, l'Investisseur fournira à chaque Co-Investisseur (chacun d'entre eux, la Partie de Sortie Conjointe) une notification écrite définissant son intention de vendre ces Titres et toutes les modalités et conditions matérielles de ce Transfert. Chaque Co-Investisseur aura le droit d'exercer son Droit de Sortie Conjointe en envoyant une notification écrite à cet effet à l'Investisseur lui demandant de faire (i) participer directement ou indirectement Luxco 2 au Transfert et (ii) distribuer par la Société la part de la recette de cette Vente en Sortie Conjointe ainsi reçue par Luxco 2, aux Co-Investisseurs au pro rata de leur pourcentage des Titres Luxco 1.

Art. 8. Gestion. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants à condition que s'il y a plusieurs gérants, ces derniers agiront comme un conseil qui sera responsable de toutes les opérations de la Société.

Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants seront nommés pour une durée indéterminée et leur rémunération fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix exprimées, ou, en cas d'associé unique, par décision de l'associé unique. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) peut à tout moment et ad nutum révoquer et remplacer un gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) sont de la compétence du conseil de gérance.

Les Co-Investisseurs auront le droit de désigner pour nomination par les associés un (1) observateur non-votant. L'observateur non-votant doit être invité à toutes les réunions du conseil de gérance de la Société et recevra les procès-verbaux de toute décision écrite prise par le conseil de gérance de la Société par résolutions circulaires, le cas échéant.

Art. 9. Représentation. La signature du gérant unique engagera la Société. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée à tout moment par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance peut de temps en temps sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui n'ont pas besoin d'être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs, devoirs et rémunération (le cas échéant) de son/ses agent(s), la durée de sa/leur période de représentation et toutes les autres conditions applicables à sa/leur fonction.

Art. 10. Procédure. En cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant.

Une convocation de toute réunion du conseil de gérance sera donnée à tous les gérants et à l'observateur non-votant avant l'horaire fixé pour cette réunion, sauf en cas d'urgence dont la nature sera indiquée dans le procès-verbal de la réunion.

Toute convocation précisera le lieu et l'horaire de la réunion et la nature de l'affaire à négocier.

La convocation peut être donnée à chaque gérant par oral, par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, support électronique.

Chaque gérant peut renoncer à la convocation par écrit ou par fax ou tout autre moyen de communication électronique.

La réunion se tiendra sans convocation préalable, si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une majorité de gérants présents en personne, par procuration ou par représentant constitue le quorum.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance par écrit ou par fax ou tout autre moyen de communication électronique. Un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication électronique permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf disposition contraire des Statuts, les décisions du conseil sont adoptées par au moins la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Des résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions sont expressément adoptées, soit formulées par écrit ou par résolution circulaire, transmises par courrier simple, courriel ou fax, ou par téléphone, téléconférence ou autres moyens de télécommunication adaptés.

Une résolution écrite sera documentée par un document unique ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux qui doivent être signées par le président.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de La Société, en tant que représentant de la Société, il est uniquement responsable de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou faute de quoi par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Des convocations écrites fixant l'ordre du jour d'une assemblée générale seront effectuées en vertu de la Loi et préciseront le lieu et heure de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

Les décisions adoptées par l'assemblée des associés sont valablement prises quand elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les résolutions suivantes nécessitent le vote favorable des associés représentant l'intégralité du capital social de la Société:

(i) toute augmentation du capital social de la Société dont le prix de souscription est inférieur à la valeur marchande des Titres Luxco 1 au moment de cette augmentation de capital;

(ii) toute modification des droits rattachés aux Titres Luxco 1 détenus par les Co-Investisseurs dans le capital de la Société;

(iii) toute émission de titres participatifs de la Société ou de titres convertibles en titres participatifs de la Société qui se classent avant ceux détenus par chaque Co-Investisseur.

Cependant, les décisions en vue de modifier les Statuts seront prises en assemblée générale extraordinaire des associés à la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs conférés à l'assemblée des associés conformément aux dispositions de la Loi.

Par conséquent, l'associé unique prend toutes les décisions qui dépassent le cadre d'action du conseil de gérance.

Art. 13. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra annuellement, au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou à un autre endroit qui sera précisé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 15. Comptes annuels. A la fin de chaque exercice social, le conseil de gérance dressera les comptes annuels de la Société qui contiendront un registre des propriétés de la Société ainsi que ses dettes.

Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 16. Contrôle de la société. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq, le contrôle de la Société sera confié à un ou plusieurs commissaires, associé(s) ou non.

Le mandat de chaque commissaire prendra fin à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination.

A la fin de cette période, le mandat du commissaire peut être renouvelé par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés.

Quand les seuils de l'article 215 de la Loi de 1989 sur les sociétés commerciales sont atteints, la Société aura ses comptes annuels audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (le cas échéant) parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée des associés ou de l'associé unique (le cas échéant) qui décidera des modalités de son/leur mandat.

Art. 17. Affectation des bénéfices. Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des votes déterminée par la Loi, de distribuer le surplus aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent, en tant que dividendes ou de le reporter ou de le transférer sur une réserve extraordinaire.

Art. 18. Acomptes sur dividende. Nonobstant les dispositions de l'article 16 des Statuts et sous réserve de l'accord préalable ou ratification par l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de verser des acomptes sur dividende avant la fin de l'exercice social en cours sur base d'un état des comptes indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve à établir conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés à la majorité des votes déterminée par la Loi, ou l'associé unique (le cas échéant) peut décider de la dissolution et de la liquidation de la Société ainsi que les modalités.

La liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes morales ou physiques, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) qui fixera leurs pouvoirs et déterminera leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, les actifs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Disposition générale. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 21. Mesures transitoires. Par exception, le premier exercice social débutera à la date des présentes et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 22. Définitions.

Affilié signifie, pour toute personne ou entité, toute personne physique, partenariat, société, association, organisation sans personnalité morale ou autre entité, qui directement ou indirectement contrôle, est Contrôlée par, ou est sous Contrôle commun avec, ou qui gère, gérée par ou sous gérance commune avec, cette personne ou entité.

Statuts signifie les statuts de la Société.

Jour Ouvrable signifie tous les jours sauf le samedi ou dimanche ou autre jour pendant lequel les institutions bancaires à New York (Etats-Unis d'Amérique), Milan (Italie) ou Luxembourg sont autorisées ou obligées de fermer selon la loi, un ordre exécutif ou toutes réglementations spécialement applicables aux institutions bancaires.

Co-Investisseur 1 signifie New York Life Capital Partners III, L.P., une société en commandite simple du Delaware, ayant son siège social au 51 Madison Avenue, New York, NY 10010.

Co-Investisseur 2 signifie New York Life Capital Partners III-A, L.P., une société en commandite simple du Delaware, ayant son siège social au 51 Madison Avenue, New York, NY 10010.

Co-Investisseurs signifie collectivement Co-Investisseur 1 et Co-Investisseur 2.

Contrôle signifiera, alternativement, (i) le droit d'exercer ou de faire exercer le vote de plus de cinquante pour cent (50%) de toutes les parts sociales votantes d'une telle société ou (ii) le droit de nommer la majorité des membres de l'organe de gestion de cette société et "Contrôlant" et "Contrôlé" auront une signification comparable.

Investisseur signifie Investindustrial III L.P., ayant son siège social à Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni avec numéro d'immatriculation LP 10560, représentée par son associé commandité Investindustrial Partners Limited, ayant son siège social au 22 Greenville Street, St Hélier, Jersey, JE4 8PX, immatriculée à Jersey sous le numéro 86036.

ITA1 signifie Polimeri Speciali Holding S.r.l., une société à responsabilité limitée italienne avec siège social à Milan (Italie), Via Montenapoleone 21, immatriculée au registre de Commerce de Milan sous le No. 05862040960.

ITA2 signifie Polimeri Speciali S.r.l., une société à responsabilité limitée italienne avec siège social à Milan (Italie), Via Montenapoleone 21, immatriculée au registre de Commerce de Milan sous le No04902660960.

Titres Luxco 1 signifie, collectivement, les parts sociales, à tout moment, détenues par les Associés dans la Société et tous les droits y relatifs. Pour les besoins de cette définition, "droits" signifiera tout droit provenant de, en rapport avec, ou sur les Titres Luxco 1, tels que des droits d'option ou droit d'usufruit ou tous les autres droits similaires. Par ailleurs la définition de "Titres Luxco 1" comprendra également les preferred equity certificates de la Société ((PECs) et convertible preferred equity certificates (CPECs), détenus par le propriétaire concerné des "Titres Luxco 1" mentionnés ci-dessus (lesquels PECs et CPECs seront structurés en vue d'être traités comme du capital pour les besoins d'impôt sur le revenu Fédéral des Etats-Unis).

Luxco 2 signifie Specialty Chemicals Holdings S.à.r.l., une société organisée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.588.

Contrat d'Investissement Principal signifie le Contrat d'Investissement et d'Associés exécutés le 22 décembre 2007 (tel que modifié le 7 février 2008 et le 10 avril 2008) entre la Société, d'une part, HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., ATP Private Equity Partners II K/S et Alpinvest Partners Co-Investments 2007 C.V. (les Autres Co-Investisseurs), d'autre part.

Associés signifie l'Investisseur, Co-Investisseur 1 et Co-Investisseur 2.

Pacte des Associés signifie le pacte d'associés daté du 4 juin 2008 conclu par et entre les Associés et la Société.

Cible signifie Polynt S.p.A., immatriculée au registre de Bergame sous le No. IT00723030151.

Terme signifie la cinquième date anniversaire de la date d'exécution du Pacte des Associés.

Transfert signifiera vendre, apporter ou autrement céder, totalement ou en partie, directement ou indirectement à n'importe quelle condition et d'une quelconque manière (en ce compris par la vente, émission, fusion, consolidation, scission, apport ou autrement) en échange de, ou sans, contrepartie, quelle soit monétaire ou non monétaire; gager, créer des charges ou restrictions de toute sorte ou faire une donation.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, rémunération et charges quels qu'ils soient, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à trois mille (3.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: M. Meylan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. LAC/2008/23651. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008076620/5770/807.

(080086991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

ERE III - No 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.281.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "ERE III - N ° 5.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12'500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the

relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2008.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the one hundred twenty-five (125) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Mr Eric BIREN, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mr Peter CLUFF, company director, professionally residing at 132, Sloane Street, London SW1X 9AX.
- 3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après

"la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "ERE III - N ° 5 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à

la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prénommée, a souscrit à la totalité des cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Peter CLUFF, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 132, Sloane Street, Londres SW1X 9AX.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juin 2008, Relation: EAC/2008/7989. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008076663/239/336.

(080087222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Norit Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. N Beta S.à r.l.).**

Capital social: EUR 13.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.930.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of the month of April.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz,

There appeared:

N Alpha S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 127925,

Represented by Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17 April 2008, being the sole shareholder and holding all the thirteen million (13.000.000) shares in issue in "N Beta S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 23 April 2007 by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 1360 of 4 July 2007. The articles of association of the Company were last amended on 2 July 2007 by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Change of name of the Company into "Norit Beta S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "Norit Beta S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of association of the Company in consequence to read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Norit Beta S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 900 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz,

A comparu:

N Alpha S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127925,

Représentée par Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 avril 2008,

L'associé unique et détenant toutes les treize millions (13.000.000) de parts sociales en émission dans «N Beta S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, con-

stituée le 23 avril 2007 suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 1360 du 4 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 juillet 2007 suivant acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être passée était le suivant:

Changement de dénomination de la Société en "Norit Beta S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

Ensuite, la résolution suivant a été passée:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la Société en "Norit Beta S.à r.l." et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Norit Beta S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales y afférentes."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à 900 Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schinner, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 30 avril 2008, WIL/2008/408. — Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 mai 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008074861/2724/87.

(080084771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Optique Himmes Pétange S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.216.

STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société VISUEL S.à.r.l, avec siège social 393, route de Thionville L-5887 Hesperange représentée par son gérant unique Monsieur Andreas Himmes, opticien, né à Merzig, (Allemagne), le 22 août 1971, demeurant à L-5447 Schwebsange, 4 Cité Robi Goldschmit, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 100.106.

2.- Monsieur Daniel Hoffmann, opticien, né à Luxembourg, le 6 avril 1972, demeurant à L-4955 Bascharage, 11, rue des Roses.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination «OPTIQUE HIMMES PETANGE S.A.R.L.»

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'opticien avec vente d'articles de la branche, l'adaptation de lentilles de contact ainsi que la vente d'accessoires et d'articles de cadeaux.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Pétange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de soixante euros (60,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- VISUEL S.à.r.l, prédite, quatre cent cinquante parts sociales	450
2.- Monsieur Daniel Hoffmann, prédit, cinquante parts sociales	<u>50</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de trente mille euros (30.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-4760 Pétange, 2, route de Luxembourg.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant technique de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Andreas Himmes, prèdit.
- 3.- L'assemblée désigne comme gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Daniel Hoffmann, prèdit.
- 4.- La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Himmes; D. Hoffmann, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2008. Relation: EAC/2008/6504. — Reçu cent cinquante euros (30.000,- à 0,5% = 150,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008076084/203/114.

(080086403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Padeco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 58.436.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 3 juin 2008 à 9 heures et demi

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE et de Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Bertrange
en date du 3 juin 2008 à 10 heures et demi*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

En qualité d'administrateur-délégué, Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 3 juin 2008.

Pour PADECO INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008074921/768/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

ECM Czech Republic A.G., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.271.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

ECM Real Estate Investment A.G., having its registered office at L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, RCS Luxembourg B 65.153,

here represented by Sophia Boudjani, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which it forms between itself:

Title I^{er} . Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme unipersonnelle under the name of ECM Czech Republic A.G.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any

affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by thirty one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. Management

Art. 6. The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors shall elect from among its members a chairman and a vice-chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman, or in his absence, the vice-chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of April at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory Dispositions

1.-The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2008.

2.- The first annual general meeting will be held in 2009.

Subscription and payment

All the 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by ECM Real Estate Investment A.G., prenamed.

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following persons have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2014:

- Jana Zejdlikova, born on February 27, 1970 in Benesov, with professional address in Hvezdova 1716/2b, 140 78, Prague 4, Czech Republic, Vice-chairman,

- Milan Janku, born on 29 May 1968 in Zlín, with professional address in Hvezdova 1716/2b, 140 78, Prague 4, Czech Republic, Chairman,

- Antonin Jakubse, born on 25 June 1955 in Prague, with professional address in Hvezdova 1716/2b, 140 78, Prague 4, Czech Republic.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2014:

Deloitte SA, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, RCS Luxembourg B 67.895.

4.- The registered office of the company is established in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ECM REAL ESTATE INVESTMENT A.G., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, RCS Luxembourg B 65.153,

ici représentée par Sophia Boudjani, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer entre elle et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de ECM Czech Republic A.G.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci

ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration, ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut être réélu et révoqué à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, celui-ci choisit parmi ses membres un président et un vice-président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou, en son absence sur convocation du vice-président, ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par ECM REAL ESTATE INVESTMENT A.G., préqualifiée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

77902

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 2.200.- (deux mille deux cents euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:
 - Jana Zejdlikova, née le 27 février 1970 à Benesov, résidant professionnellement à Hvezdova 1716/2b, 140 78, Prague 4, République Tchèque, Vice-président,
 - Milan Janku, né le 29 mai 1968 à Zlín, résidant professionnellement à Hvezdova 1716/2b, 140 78, Prague 4, République Tchèque, Président,
 - Antonin Jakubse, né le 25 juin 1955 à Prague, résidant professionnellement à Hvezdova 1716/2b, 140 78, Prague 4, République Tchèque.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014: Deloitte SA, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, RCS Luxembourg B 67.895.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BOUDJANI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008, Relation: LAC/2008/21878. — Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008076658/242/342.

(080087101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Embrun Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.923.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 mai 2008 à 9.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A. (représentée par Jacques BORDET), pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008075722/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Portico Düsseldorf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 118.395.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2008.

Pour la société
Mayfair Trust Sàrl
Domiciliaire

Référence de publication: 2008075763/6215/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Sofinart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 101.230.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2008076540/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04088. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Maristella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 131.068.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2008076541/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04087. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

The River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 133.580.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008076536/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Benvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.338.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 2 juin 2008

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 02/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BENVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008074915/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

EASIT, European Administrative Services and Information Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.817.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 avril 2008

Il ressort du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société en date du 7 avril 2008, que:

1. La démission de Madame Simone WINTQUIN de son mandat de Commissaire est acceptée. Est nommé Commissaire en son remplacement Monsieur Fortunato CAUZZO, domicilié à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT, EUROPEAN ADMINISTRATIVE SERVICES AND INFORMATION TECHNOLOGY S.A.

Signature

Référence de publication: 2008074924/3579/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Société Méditerranéenne de Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.001.

Extrait du pv de la réunion du c.a. tenue en date du 28 mai 2008

Transfert de siège social

A compter du 2 juin 2008, le siège social de la société sera transféré du L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter au L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri

Signature.

Référence de publication: 2008075443/1137/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.
